



Assemblée générale

Distr. générale
12 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 113 de la liste préliminaire*
Contrôle international des drogues

Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [74/178](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de la résolution. On y trouvera un aperçu de la situation mondiale en matière de drogues ainsi que de l'exécution des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international, compte tenu de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée lors du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2019. Il contient également des informations sur les mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires ainsi que sur l'appui fourni par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et les parties concernées, en vue d'aider les États Membres à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue.

* [A/75/50](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution 74/178 de l'Assemblée générale, donne un aperçu de la situation actuelle en matière de drogues dans le monde et de l'action menée pour aider les États Membres à faire face au problème mondial de la drogue et à le combattre par l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi que de tous les engagements internationaux pris en matière de politique de lutte contre la drogue, découlant de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009, de la Déclaration ministérielle commune issue de l'examen de haut niveau, en 2014, par la Commission des stupéfiants de la mise en œuvre par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », qui a été réaffirmée dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue de 2019.
2. S'attaquer et lutter contre le problème mondial de la drogue reste un aspect essentiel des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Il est donc nécessaire de s'attaquer aux principales causes et conséquences de ce problème, y compris sur les plans de la santé, de la société, des droits humains, de l'économie, de la justice, de la sécurité et de l'application des lois, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée.
3. Le problème mondial de la drogue ayant de multiples dimensions et étant étroitement lié au développement durable sous tous ses aspects, la coopération entre les entités du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes est essentielle pour faire progresser la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Les Nations Unies s'engagent à soutenir les États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de réponses au problème mondial de la drogue qui soient véritablement équilibrées, globales, intégrées, fondées sur des données probantes, respectueuses des droits humains, axées sur le développement et durables. Conformément à la résolution 74/178 de l'Assemblée générale, le présent rapport comprend une section sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies.
4. Y sont soulignés, entre autres, les efforts déployés en matière de collecte de données, y compris la version révisée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels, des données complètes, fiables et comparables sur tous les aspects du problème mondial de la drogue étant une condition préalable fondamentale à l'élaboration de politiques et d'interventions ciblées, efficaces et efficientes.
5. Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, il est essentiel de collecter des données car la maladie à coronavirus (COVID-19) et les mesures prises par les gouvernements pour y répondre sont susceptibles d'avoir des incidences majeures sur la production, le trafic et les modes de consommation de drogues. Sur la base des données initiales recueillies auprès des gouvernements, des sources en accès libre et des bureaux de terrain, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a procédé à une première analyse mettant en évidence les changements attendus et élaboré des documents de politique générale¹ pour répondre aux problèmes qui apparaissent.

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/covid-19-policy-documents.html.

II. Ampleur du problème mondial de la drogue

6. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2019*, aussi bien l'offre de drogues que les marchés continuent de s'élargir et de se diversifier.
7. Quelque 271 millions de personnes dans le monde, soit environ 5,5 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont fait usage de drogues au moins une fois en 2017 et environ 35 millions d'utilisateurs de drogues souffrent de troubles liés à cet usage. Les taux de prévalence de l'usage de drogues les plus élevés sont enregistrés chez les jeunes.
8. Les opioïdes restent les substances les plus nocives, représentant les deux tiers des décès attribués aux troubles liés à l'usage de drogues. Les utilisateurs de drogues injectables – quelque 11 millions de personnes dans le monde en 2017 – sont exposés à des risques sanitaires élevés : plus de la moitié vivent avec l'hépatite C, et une personne sur huit vit avec le VIH.
9. Si les chiffres concernant les utilisateurs de drogues n'ont guère changé ces dernières années, cette stabilité cache des changements constants sur les marchés de la drogue. La superficie mondiale consacrée à la culture du cocaïer a doublé entre 2013 et 2017 tandis que celle consacrée à la culture de pavot à opium est restée à un niveau historiquement élevé, malgré le recul enregistré en 2018 (moins 17 % par rapport à 2017), qui l'a ramenée à environ 345 900 hectares. Des drogues telles que l'héroïne et la cocaïne, disponibles depuis longtemps, coexistent de plus en plus avec de nouvelles substances psychoactives, et la consommation non médicale de médicaments sur ordonnance semble avoir augmenté ces 20 dernières années. L'usage de substances d'origine incertaine, provenant de circuits illicites et vendues comme de prétendus médicaments mais destinées à un usage non médical, est également en hausse. L'éventail des substances et des combinaisons disponibles n'a jamais été aussi vaste.
10. L'usage non médical d'opioïdes pharmaceutiques est une source de préoccupation croissante tant pour les services de détection et de répression que pour les professionnels de la santé publique dans plusieurs régions du monde. Différents opioïdes pharmaceutiques sont consommés hors du cadre thérapeutique dans plusieurs régions. En Amérique du Nord, le fentanyl d'origine illicite, mélangé avec de l'héroïne ou d'autres drogues, est responsable d'un nombre sans précédent de décès par surdose. En Afrique de l'Ouest et du Nord et au Proche et Moyen-Orient, l'usage non médical de tramadol, opioïde pharmaceutique non placé sous contrôle international, est devenu préoccupant.
11. L'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique du Nord restent les régions les plus touchées par le trafic de méthamphétamine. En Amérique du Nord, la disponibilité de la méthamphétamine aurait augmenté entre 2013 et 2017. Les évaluations qualitatives, l'augmentation de la consommation et des capacités de fabrication ainsi que les quantités saisies sur le marché de la méthamphétamine sont en pleine expansion en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Océanie, où son usage sous forme cristalline en particulier est devenu un gros problème.

III. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

A. Suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, notamment lors de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires

12. Pour faire suite à la Déclaration ministérielle de 2019, la Commission a axé ses travaux sur l'accélération de la concrétisation de tous les engagements pris dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, dans la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016. En juin 2019, la Commission a adopté un plan de travail pluriannuel prévoyant des sessions thématiques annuelles destinées à examiner comment faire face aux défis énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 en mettant effectivement en œuvre tous les engagements internationaux en matière de politique de lutte contre la drogue. Ainsi, la première session thématique s'est tenue du 16 au 18 octobre 2019 en présence de toutes les parties prenantes, y compris les entités et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des organisations internationales, régionales et non gouvernementales.

13. Les débats ont porté sur l'élargissement et la diversification des drogues et des marchés ; les taux de consommation record ; la culture, la production et la fabrication illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que le trafic illicite de ces substances et des précurseurs ; l'augmentation de la demande illicite pour les précurseurs chimiques et leur détournement des circuits nationaux ; et les risques croissants pour la santé et la sécurité publiques, ainsi que les problèmes scientifiques, juridiques et réglementaires posés par les opioïdes synthétiques et l'usage non médical de médicaments délivrés sur ordonnance. Le document final de cette session a été porté à l'attention de la Commission sous la forme d'un résumé établi par la présidence (E/CN.7/2020/CRP.1).

14. Afin d'améliorer la collecte de données, la recherche et l'échange d'informations, comme il est demandé dans la Déclaration ministérielle de 2019, l'ONUDC a procédé à la révision du questionnaire destiné aux rapports annuels afin de l'étoffer et de le rationaliser et de faire ressortir et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble des engagements. La Commission a adopté par consensus la version révisée du questionnaire destiné aux rapports annuels à sa soixante-troisième session, dans sa décision 63/15. L'ONUDC devrait en débiter la mise en œuvre en 2020, et présenter le premier rapport basé sur les données obtenues grâce au questionnaire révisé à la Commission à sa soixante-cinquième session, qui se tiendra en 2022.

15. L'ONUDC, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) ont poursuivi leur étroite coopération, dans le cadre de leurs mandats respectifs au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et fourni, sur demande, un appui considérable à la Commission des stupéfiants pour qu'elle puisse prendre des décisions éclairées et fondées sur des données factuelles concernant le champ d'application du contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. En juin et septembre 2019, la Commission a tenu deux réunions intersessions avec l'OMS, l'ONUDC et l'OICS sur les recommandations de l'OMS concernant le cannabis et les substances apparentées afin de clarifier les questions de nature juridique, scientifique et médicale toujours en suspens.

16. Toujours à sa soixante-troisième session, la Commission des stupéfiants a décidé d'inscrire le crotonylfentanyl et le valérylfentanyl au Tableau I de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée. Elle a également

décidé d'inscrire la substance DOC au Tableau I de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, l'AB-FUBINACA, le 5F-AMB-PINACA, le 5F-MDMB-PICA, le 4F-MDMB-BINACA, la 4-CMC, la *N*-éthylhexédronne et l'*alpha*-PHP au Tableau II et le flualprazolam et l'étizolam au Tableau IV. Elle a en outre décidé d'inscrire le méthyl *alpha*-phénylacétoacétate, ainsi que ses isomères optiques, au Tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Par ailleurs, elle a décidé de poursuivre à sa soixante-troisième session l'examen des recommandations de l'OMS concernant le cannabis et les substances apparentées et de voter à la reprise de sa soixante-troisième session, qui doit se tenir en décembre 2020.

17. Qui plus est, la Commission a adopté les cinq résolutions suivantes, qui couvrent des questions très diverses : « Promouvoir l'action menée par les États Membres pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier les mesures de réduction de l'offre, grâce à des partenariats efficaces avec les entités du secteur privé », « Promouvoir et améliorer la collecte et l'analyse de données fiables et comparables afin de renforcer les actions équilibrées, intégrées, globales, multidisciplinaires et fondées sur des données scientifiques, menées pour faire face au problème mondial de la drogue », « Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation dans le cadre d'une approche globale visant à garantir l'accès aux substances réglementées à des fins médicales et scientifiques et leur disponibilité, et à améliorer leur utilisation rationnelle », « Promouvoir la participation des jeunes aux activités de prévention antidrogue » et « Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement ».

18. Les organes subsidiaires de la Commission ont tenu cinq réunions en 2019 : la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Balaclava (Maurice) du 16 au 20 septembre ; la quarante-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Bangkok, du 22 au 25 octobre ; la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Lisbonne du 2 au 5 juillet ; la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Lima, du 7 au 11 octobre ; et la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenue à Tachkent, du 23 au 27 septembre.

19. Les organes subsidiaires ont examiné les questions prioritaires dans leurs régions respectives ainsi que l'application au niveau régional de tous les engagements internationaux en matière de politique de lutte contre la drogue, comme le prévoit la Déclaration ministérielle de 2019, notamment dans le cadre d'ateliers organisés sur des thèmes tels que l'utilisation abusive des nouvelles technologies pour le trafic de drogues, la fabrication illicite et le détournement de précurseurs, et les besoins spécifiques des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire.

20. Les réunions en présentiel ayant été limitées en raison de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19, la Commission a, dans la mesure du possible, mené ses travaux intersessions virtuellement. Des consultations et des préparatifs sont en cours pour mener les activités intersessions prévues en 2020 par vidéoconférence. Des mesures ont été prises pour poursuivre le dialogue sur les questions liées à la Commission entre les États Membres et les autres parties prenantes concernées en temps réel. En particulier, un canal de communication en ligne spécifique a été mis en place pour faciliter l'échange d'idées et de bonnes pratiques entre les États Membres sur les modalités de télétravail pour la Commission des stupéfiants, ainsi que pour la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, elles aussi basées à Vienne.

B. Collaboration et coordination dans le système des Nations Unies

21. De nature multidimensionnelle, le problème mondial de la drogue exige des réponses globales qui s'attaquent à l'offre et à la demande, protègent la santé et les droits humains et contribuent au développement durable. C'est la raison pour laquelle l'ONUDC coopère étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée de coordonner l'application de la position commune en matière de drogues et dans le contexte des programmes thématiques, qui sont décrits à la section IV.

22. Au cours de la période de référence, l'équipe spéciale a organisé plusieurs réunions en ligne et une réunion en présentiel à l'occasion de la soixante-troisième session de la Commission. À ces réunions, l'équipe spéciale a décidé de concentrer ses efforts sur une campagne de communication stratégique destinée aux coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes des Nations Unies afin d'encourager une approche coordonnée des Nations Unies face au problème de la drogue, conformément à la position commune du système des Nations Unies soutenant la mise en œuvre de la politique internationale de lutte contre la drogue par une collaboration interinstitutions efficace. L'équipe de travail envisage également d'élaborer des projets thématiques communs auxquels tous les membres pourraient participer. En outre, en 2019, l'équipe spéciale a également présenté ses travaux aux États Membres réunis à Bruxelles, à Vienne et à Genève.

23. Afin d'assurer une vue d'ensemble des activités conjointes et individuelles entreprises par les entités des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre pratique des recommandations opérationnelles contenues dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, l'ONUDC a créé en 2017 un tableau récapitulatif des initiatives entreprises par les entités des Nations Unies et encouragé ces dernières à actualiser chaque année les informations qu'il contient. Au cours du premier semestre 2020, de nouvelles initiatives ont été signalées par le Département de la communication globale, l'ONUDC, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

24. À l'automne 2019, à l'occasion de sa série de débats thématiques interactifs et inclusifs sur l'application des politiques, dans le cadre du suivi de l'adoption de la Déclaration ministérielle de 2019, des spécialistes d'ONU-Femmes, de l'OMS, de l'Union postale universelle (UPU), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du PNUD, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'OICS ont participé, aux côtés de spécialistes nationaux et de représentantes et représentants d'autres organisations intergouvernementales et internationales ainsi que d'organisations de la société civile, aux débats thématiques. En mars 2020, à sa soixante-troisième session, la Commission était saisie d'un document de séance du Secrétariat sur la coopération et la coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2020/CRP.5).

25. Le Département de la communication mondiale a assuré une couverture médiatique régulière sur ses plateformes d'information multimédia et multilingues afin de mettre en lumière l'ensemble des questions, tendances et développements relatifs à l'action des Nations Unies pour lutter contre le problème mondial de la drogue et mobilisé, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, les médias locaux pour sensibiliser le public au problème mondial de la drogue. En juin 2019, par exemple, les centres d'information des Nations Unies ont organisé à Beyrouth, à Rabat, à Téhéran et à Vienne, en collaboration avec des entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs, des manifestations spéciales destinées à la presse pour le lancement du *Rapport mondial sur les drogues 2019*.

IV. Appui fourni aux États Membres dans les domaines thématiques

A. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé

1. Prévention de l'abus de drogues

26. Grâce à la mise en œuvre de programmes d'acquisition des compétences familiales et des compétences de la vie courante fondés sur des données factuelles ayant bénéficié à 95 000 enfants et parents dans 18 pays, l'ONUDC a contribué à la prévention de l'usage de drogues, de la violence des jeunes, d'autres comportements à risque et de la maltraitance des enfants. De plus, à la suite du programme pilote initial mené l'année précédente, l'Office a finalisé les documents de « Family UNited », un programme destiné à toutes les familles. Des documents spécifiques destinés à aider les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants pendant la pandémie de COVID-19 ont été élaborés et diffusés via les médias sociaux.

27. L'Initiative pour les jeunes a mobilisé les organisations de jeunes et de la société civile et les a aidées à mettre en place une prévention fondée sur des données factuelles au moyen des réseaux sociaux (pour 18 400 personnes) ou de l'octroi de bourses (3 800 jeunes directement et 30 300 indirectement dans 7 pays) et dans le cadre du Forum de la jeunesse (41 participants de 34 pays). À la soixante-troisième session de la Commission, les participantes et participants au Forum de la jeunesse se sont adressés à la plénière et ont présenté le guide sur la participation des jeunes à la prévention antidrogue (E/CN.7/2020/CRP.12), une initiative engagée pour donner suite aux recommandations des jeunes ayant participé au Forum de la jeunesse en 2018. Actuellement, depuis le début de la pandémie de COVID-19, ils apportent un appui actif au niveau local.

28. L'ONUDC, en collaboration avec l'International Society of Substance Use Professionals, a organisé la conférence internationale sur la prévention, le traitement et la prise en charge de la toxicomanie sur le thème « Inspiration et orientation », qui a réuni plus de 400 spécialistes de la prévention, du traitement et des soins en matière de toxicomanie venus de 100 pays, pour une formation et un échange d'expériences. Par ailleurs, l'ONUDC a mené plusieurs dialogues régionaux et nationaux destinés à renforcer les connaissances de 751 responsables politiques de 36 pays sur la nature de l'usage de drogues et des troubles liés, ainsi que sur leur prévention et leur traitement. Les séminaires se sont concentrés sur la science, les droits humains et les questions de genre, ainsi que sur les normes de l'ONUDC et de l'OMS en matière de prévention de l'usage de drogues et de traitement des troubles liés.

29. À la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC et l'OMS ont présenté la version finale des *Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues*, après avoir testé le projet initial sur le terrain dans plus de 10 pays.

2. Traitement des troubles liés à l'usage de drogues, réadaptation, rétablissement et réinsertion sociale ; prévention, traitement et prise en charge du VIH/sida, de l'hépatite virale et d'autres maladies infectieuses à diffusion hémotogène

30. L'ONUDC, souvent en collaboration avec l'OMS, a aidé les États Membres à développer et à améliorer les services de traitement, de soins de santé, de protection sociale et de réhabilitation destinés aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues dans 22 pays, venant en aide à quelque 51 000 patientes et patients, dont des enfants exposés aux drogues à un très jeune âge, ainsi que des femmes enceintes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues.

31. À la soixante-troisième session de la Commission, les résultats préliminaires d'une étude scientifique sur la faisabilité de la gestion des surdoses d'opioïdes par la distribution de naloxone au niveau local dans quatre pays ont été présentés. Les résultats préliminaires d'une étude sur la mise en œuvre du programme Treatnet Famille de l'ONUSIDA, qui fournit des éléments de thérapie familiale pour les adolescents souffrant de troubles liés à l'usage de substances ou qui sont en contact avec le système de justice pénale, ont également été présentés.

32. Un processus en plusieurs phases visant à favoriser des attitudes non stigmatisantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la santé, aux soins et aux services sociaux pour les personnes qui font usage de drogues et qui présentent des troubles liés à cet usage a également été lancé au cours de la période considérée. Comme il est expliqué en détail dans le document de séance E/CN.7/2020/CRP.11, les activités menées comprennent un aperçu de la littérature scientifique, une consultation ouverte en ligne, ainsi qu'une consultation technique sur la stigmatisation réalisée en janvier 2020. Faisant fond sur les données ainsi recueillies, l'ONUSIDA procède à l'élaboration d'un manuel destiné aux États Membres portant sur les meilleures pratiques.

33. Par ailleurs, l'ONUSIDA a encouragé la mise en place de services de lutte contre le VIH fondés sur les droits humains axés sur la santé publique et tenant compte des spécificités des femmes et des hommes destinés aux personnes qui font usage de drogues et aux personnes détenues, et renforcé les capacités de 25 pays en matière de services de lutte contre le VIH et la toxicomanie, ainsi que les capacités de 34 pays en matière de services de lutte contre le VIH dans les prisons. L'Office a diffusé le *Technical Guide on HIV Prevention, Treatment, Care and Support for People Who Use Stimulant Drugs* (guide technique sur la prévention, le traitement, les soins et le suivi du VIH/sida pour les usagers de stimulants) dans le cadre de la formation dispensée à plus de 250 spécialistes de 21 pays.

34. L'ONUSIDA a aidé à la création de systèmes d'orientation et au renforcement de la collaboration entre les prisons et les prestataires locaux afin d'assurer la continuité des services de lutte contre le VIH et la tuberculose dans les prisons. Des évaluations à l'appui des programmes de lutte contre le VIH et d'autres programmes de santé ont été mises en œuvre dans les prisons de 10 pays d'Afrique subsaharienne.

35. La Section de l'évaluation indépendante de l'ONUSIDA a publié sa métasynthèse des rapports d'évaluation pour la période 2017-2018, y compris des conclusions globales relatives à la prévention du VIH/sida dans les prisons, au traitement, aux soins et à l'appui apportés. Les initiatives de l'Office se sont avérées très pertinentes pour répondre aux priorités nationales et régionales désignées, apportant ainsi une réponse globale au VIH/sida dans les prisons qui a donné lieu à une vision encore plus globale de l'intégration des droits humains.

36. En collaboration avec l'OMS, ONU-Femmes, ONUSIDA et la société civile, l'ONUSIDA est venu en aide aux femmes qui s'injectent des drogues en formant plus de 1 400 prestataires de services dans 13 pays. Avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes et le secrétariat d'ONUSIDA, et en consultation avec des spécialistes désignés par les États Membres, l'ONUSIDA a élaboré un guide technique sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en prison (*Prevention of mother-to-child transmission of HIV in prisons: technical guide*) et l'a diffusé à l'occasion de la formation de près de 120 partenaires d'exécution clefs de 14 pays d'Afrique subsaharienne et d'Europe orientale.

37. En 2019 et 2020, ONU-Femmes, en collaboration avec ONUSIDA, l'OMS et l'ONUSIDA, a soutenu l'action nationale de lutte contre le VIH du Viet Nam dans les domaines de la prévention, du dépistage, du traitement, de la protection des droits humains, de l'atténuation de la stigmatisation et de la discrimination et de l'amélioration de l'égalité entre les sexes, en tenant compte en particulier des besoins et des vulnérabilités des femmes qui font usage de drogues.

38. Dans le domaine de la collecte des données, l'ONUDDC continue de collaborer avec l'OMS, ONUSIDA et la Banque mondiale pour recueillir des informations stratégiques sur les personnes qui s'injectent des drogues et sur la prévalence parmi elles du VIH, du virus de l'hépatite C et du virus de l'hépatite B. Ces données ont été publiées dans le *Rapport mondial sur les drogues 2019*, dans la section consacrée aux dernières évolutions en matière d'usage de drogues et de conséquences sanitaires, et diffusées dans le monde entier.

39. Les personnes qui font usage de drogues et souffrent de troubles qui y sont liés peuvent être particulièrement vulnérables à la COVID-19 en raison de problèmes de santé chroniques, de la stigmatisation dont elles font l'objet et de vulnérabilités économiques et sociales plus importantes. C'est particulièrement le cas dans les prisons, où un plus grand nombre de personnes souffrent de troubles liés à l'usage de drogues et d'autres troubles de santé mentale comorbides, ainsi que du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses (liées ou non à l'usage de drogues). C'est pourquoi l'ONUDDC a élaboré des lignes directrices sur la manière d'assurer la continuité des services de traitement de la toxicomanie, des soins de santé, de la protection sociale et de la réhabilitation, y compris la prévention, le traitement et les soins du VIH/sida, pendant la pandémie, tant dans les villages que dans les prisons. Sur la base de ces orientations, l'Office a renforcé les capacités des responsables et des prestataires de services grâce à divers outils en ligne, notamment des webinaires et des plateformes d'apprentissage, et soutenu la prestation de services, par exemple en fournissant en urgence des équipements de protection individuelle et des médicaments et en dispensant des conseils par téléphone. L'Office a également publié une déclaration commune avec l'OMS, ONUSIDA et le HCDH sur la COVID-19 dans les prisons et autres lieux fermés, appelant de toute urgence l'attention des responsables politiques sur la plus grande vulnérabilité des prisonnières et des prisonniers et des autres personnes privées de liberté.

B. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en prévenant leur détournement

40. Il est essentiel que l'accès aux médicaments de base faisant l'objet d'un contrôle aux niveaux international et national et leur disponibilité reste une question cruciale que l'ONUDDC aborde conjointement avec l'OMS et l'Union internationale contre le cancer (UICC). L'Office a également soutenu les partenariats en cours avec l'OICS, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des partenaires de la société civile tels que l'International Association for Hospice and Palliative Care, l'African Palliative Care Association et l'Université d'Indiana.

41. Le programme mondial commun ONUDDC/OMS/UICC sur l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle, tout en prévenant le détournement et l'abus de ces substances, a continué de fournir des conseils techniques au Panama, au Nigéria et au Timor-Leste et organisé des réunions régionales en Amérique latine et en Asie centrale. Les activités sont organisées selon trois axes : a) analyse de la législation et élaboration de politiques et de réglementations nationales globales ; b) renforcement des capacités des personnels de santé actuels et futurs en matière de dépistage, d'évaluation et de soins aux personnes atteintes de douleurs chroniques ; et c) renforcement du cadre réglementaire grâce à une chaîne d'approvisionnement qui s'adapte aux besoins des patientes et des patients.

42. La réunion régionale qui s'est tenue au Panama en mars 2019 a bénéficié d'une collaboration avec le secteur de la santé et le secteur de la réglementation, faisant fond sur le document intitulé *Technical guidance: increasing access and availability of controlled medicines* (conseils techniques pour améliorer l'accès et la disponibilité des médicaments placés sous contrôle) en vue de donner la priorité à un meilleur accès aux médicaments nécessaires à une bonne gestion de la douleur des patients au Belize, au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Panama et en

République dominicaine. En novembre 2019, l'ONUDD a organisé une réunion de suivi en Ouzbékistan, axée sur l'expérience et les besoins des organismes de réglementation en matière d'accès aux médicaments placés sous contrôle.

43. Sous la direction de l'OMS, de l'ONUDD, ainsi que de plus de 40 organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont continué de participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Les questions liées à la gestion de la douleur chez les patientes et les patients atteints de cancer, en particulier les patientes atteintes du cancer du col de l'utérus, ont été à l'ordre du jour des efforts de coordination de l'équipe. L'Office a participé à deux manifestations de haut niveau organisées par l'AIEA pour mettre en avant l'importance de l'accès à des médicaments adaptés pour les patientes et les patients atteints de cancer. À son tour, l'AIEA a présenté ses travaux sur l'amélioration de l'accès aux médicaments contrôlés aux manifestations parallèles qui ont eu lieu pendant les cinq dernières sessions de la Commission des stupéfiants.

44. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'ONUDD a plaidé, avec ses partenaires, en faveur de l'accès aux médicaments placés sous contrôle car ils sont indispensables pour les patientes et les patients sous respirateur et pour ceux qui présentent d'autres symptômes nécessitant une prise en charge de la douleur, et fourni des orientations générales à l'attention des responsables politiques.

C. Réduction de l'offre et mesures connexes ; l'efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

1. Prévention de la criminalité liée aux drogues

45. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONUDD a continué de promouvoir la formation aux compétences psychosociales fondée sur le sport en vue de prévenir l'usage de drogues et la criminalité chez les jeunes, le sport étant utilisé pour créer des espaces publics sûrs dans lesquels les jeunes peuvent se développer et interagir de manière positive avec leurs pairs. Sur la base de son programme « Line Up, Live Up », l'Office a formé plus de 300 membres du corps enseignant et entraîneurs à la manière d'intégrer une formation aux compétences individuelles et psychosociales dans leurs programmes sportifs et éducatifs et à la manière d'informer les jeunes et de leur présenter les risques liés à la drogue et aux comportements violents. Les membres du corps enseignant et les entraîneurs qui ont reçu cette formation ont ensuite formé plus de 7 000 garçons et filles dans des écoles et d'autres structures de proximité dans 11 pays, les aidant à renforcer leur résistance à l'usage de substances, à la violence et à la criminalité. Au Maroc, l'Office a fait participer 68 spécialistes de divers secteurs et niveaux des pouvoirs publics et de la société civile à une réflexion et à une formation pratiques sur les moyens de prévenir la criminalité, la violence et l'usage de drogues auprès des enfants et des jeunes.

2. Lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes

46. L'ONUDD a continué de soutenir les pays cherchant à ratifier les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. En août 2019, les Palaos ont adhéré à la Convention de 1988, devenant la cent quatre-vingt-onzième partie à ce traité.

47. L'Office continue de fournir, sur demande, une assistance législative aux États Membres aux fins de la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Au cours de la période considérée, une assistance a été fournie au Cambodge, à l'Eswatini et au Mozambique par l'examen de projets de législation nationale sur le contrôle des drogues et la fourniture de conseils à ce sujet. En outre,

l'Office a fourni une assistance technique sur la mise en œuvre de ces traités et des engagements internationaux connexes à l'Angola, à l'Éthiopie et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

48. L'ONUDC a continué de développer et de tenir à jour le portail de gestion des connaissances SHERLOC de mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité, qui héberge un certain nombre de bases de données contenant des ressources juridiques relatives au trafic de drogues, entre autres formes de criminalité. Il s'agit notamment de bases de données sur la législation, les stratégies nationales et des résumés bibliographiques. Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et les informations sur la ratification de ces traités sont disponibles sur la base de données des traités. En outre, le Répertoire des autorités nationales compétentes, hébergé sur le portail de gestion des connaissances SHERLOC, fournit un répertoire des autorités nationales compétentes désignées en vertu de la Convention de 1988.

49. Par ailleurs, l'Office a poursuivi ses travaux d'actualisation du répertoire sur la lutte antidrogue, portail de gestion de l'information sur l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le répertoire héberge une base de données sur la législation relative au contrôle des drogues qui contient actuellement 938 textes législatifs de 174 pays.

50. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUDC a continué d'aider les États Membres à mettre en place des unités de contrôle portuaire et des unités de contrôle du fret aérien dans les ports maritimes, les ports secs et les aéroports, ainsi que dans les gares de fret ferroviaire et aux frontières terrestres. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des agents des services de détection et de répression de première ligne pour le profilage et le contrôle des conteneurs soupçonnés d'être utilisés pour le transport de marchandises illicites. À ce jour, plus de 775 tonnes de différentes drogues ont été saisies lors d'opérations menées dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs.

51. Afin d'améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les organisations travaillant dans le domaine de la gestion des frontières, l'ONUDC a mis en place un mécanisme de consultation informel avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) et le Bureau de la lutte contre le terrorisme des Nations Unies. Ces réunions, qui se tiennent habituellement tous les mois, ont permis de renforcer la coopération et de formuler des propositions pour la mise en œuvre de programmes communs et ont été largement reconnues par les organisations participantes comme un exemple de bonne pratique qui pourrait être reproduit ailleurs.

52. Le Programme mondial de renforcement des capacités pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité a fourni un soutien aux États Membres en vue de faciliter et de renforcer la coopération internationale en matière pénale pour les enquêtes et les poursuites relatives au trafic de drogues et à d'autres formes de criminalité organisée par le biais du Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et du Réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud. En 2019, un soutien a également été apporté à la création du Réseau pour la justice en Asie du Sud-Est (SEAJust). Grâce à ces réseaux, l'ONUDC a facilité la coopération entre les autorités centrales pour 48 demandes d'assistance.

53. En plus des programmes mentionnés, il en existe de nombreux autres dont les activités sont liées au trafic et aux saisies de drogues, tels que le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, ainsi que de nombreux programmes régionaux et nationaux.

3. Liens avec d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles

54. Dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUSD aide les États Membres à lutter efficacement contre les armes à feu illicites, un aspect essentiel des mesures de lutte contre le trafic de drogues, notamment en ce qui concerne la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et les infractions connexes. Conformément au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'approche intégrée reposant sur cinq piliers prévue par le Programme prévoit l'élaboration de mesures législatives et politiques, de mesures de prévention et de sécurité, de réponses de justice pénale, une coopération internationale et l'échange d'informations ainsi que la surveillance des flux d'armes à feu illicites et des nouvelles menaces. Dans cet esprit, les activités du Programme visent à favoriser la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques en matière de prévention de la criminalité et d'enquêtes et à renforcer les capacités des autorités à lutter de manière générale contre les flux illicites transnationaux et à démanteler les organisations criminelles qui sont derrière eux.

55. Avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'ONUSD a organisé l'opération de détection et de répression KAFO, qui cible les réseaux de trafic d'armes à feu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, et coorganise les opérations Trigger en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique, en Europe et dans les Balkans occidentaux. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'efforts conjoints visant à renforcer la chaîne de la justice pénale pour prévenir et contrer le trafic illicite d'armes à feu et les crimes connexes, en particulier leurs liens avec le trafic de drogues, de la détection aux poursuites et au jugement.

56. En 2019, 102 pays et deux juridictions dans neuf sous-régions ont reçu une assistance technique du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme de l'ONUSD, dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'assistance a consisté en des formations personnalisées, des conférences internationales et des examens de la législation.

57. L'ONUSD a également aidé les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier la cible 16.4, qui prévoit que les États Membres réduisent de manière significative les flux financiers illicites d'ici à 2030. En janvier et mars 2019, deux ateliers de formation régionaux ont été organisés en Afrique du Sud sur la gestion des avoirs avant et après la saisie, auxquels ont participé des représentantes et des représentants des services de détection et de répression, de la gestion des frontières et d'autres fonctionnaires de 15 pays. En octobre 2019, des agents de quatre pays des Caraïbes ont été formés à suivre les services de messagerie assurant le transport transnational d'espèces. Une réunion conjointe de l'ONUSD et de la Communauté de développement de l'Afrique australe consacrée au renforcement de la coopération internationale en matière de flux financiers illicites et de confiscation d'actifs s'est tenue en novembre 2019, avec la participation de 15 États.

58. L'ONUSD continue de fournir un soutien aux réseaux interinstitutions de recouvrement d'avoirs d'Amérique latine, d'Afrique australe, d'Asie et du Pacifique, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie occidentale et centrale. Ces réseaux informels de praticiennes et praticiens des services de détection et de répression et des services judiciaires appuient l'ensemble du processus de recouvrement des avoirs, depuis le point de départ de l'enquête consistant notamment à tracer les avoirs, à les geler, à les saisir, à les gérer et enfin à les confisquer, y compris à les partager entre les juridictions si nécessaire.

59. Par ailleurs, l'ONUSD continue de dispenser aux niveaux national et régional sa formation sur les enquêtes concernant les cryptomonnaies. Il s'agit d'un projet commun mené dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent,

le produit du crime et le financement du terrorisme et du Programme mondial contre la cybercriminalité de l'Office. La formation porte plus particulièrement sur le renforcement de la collaboration entre les enquêteurs et la coopération internationale dans les affaires liées aux cryptomonnaies et vise à mieux faire comprendre le concept de cryptomonnaie.

60. L'ONUDDC a donné à plus de 36 États Membres des moyens de lutter contre la criminalité en ligne, y compris dans les domaines de la collecte de preuves électroniques et des flux financiers illicites. La criminalité transnationale organisée liée à la drogue étant en grande partie facilitée par des moyens en ligne, les activités menées par l'Office pour lutter contre cet élément clef aide les États Membres à réduire les risques et à accroître la coopération internationale.

D. Questions transversales : drogues et droits humains, jeunes, enfants, femmes et collectivités

1. Drogues et droits humains, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités

61. En janvier 2020, le PNUD, l'OMS, ONUSIDA, le HCDH, l'International Centre on Human Rights and Drug Policy et l'Université d'Essex ont lancé la version espagnole des lignes directrices internationales sur les droits humains et les politiques en matière de drogues et tenu la première réunion régionale de mise en œuvre pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

62. En coopération avec l'Institut thaïlandais pour la justice, l'ONUDDC a élaboré la boîte à outils sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre afin de soutenir les pays dans leurs efforts de renforcement des capacités de la police, des procureurs et des juges et leur permettre d'appliquer des mesures non privatives de liberté, comme le prévoient les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) et les normes internationales y relatives. La boîte à outils met l'accent sur les femmes arrêtées pour des infractions liées à la drogue et fournit des supports de formation spécifiques sur la prise en compte des questions de genre dans le recours aux mesures non privatives de liberté aux stades de la préparation du procès, de la condamnation et de l'après-condamnation et l'application de ces mesures. L'Office a aidé sept pays à améliorer la situation des femmes détenues et leur réinsertion sociale, conformément aux Règles de Bangkok.

63. L'ONUDDC a présenté les Règles de Bangkok et les normes et standards des Nations Unies y relatives lors d'une réunion d'un groupe de spécialistes sur la condamnation des femmes pour des infractions liées à la drogue, organisée par Penal Reform International en février 2020. À cette occasion, l'Office a également participé à l'examen d'une nouvelle étude portant sur 18 juridictions, qui a montré que bien que les réponses aux infractions liées à la drogue soient maintenant largement reconnues comme ayant des incidences différentes sur les femmes ou sur les hommes, cela ne se reflétait pas dans la législation applicable ou les lignes directrices et pratiques en matière de condamnation.

64. À Sri Lanka, l'ONUDDC a continué de promouvoir le traitement comme alternative à la condamnation et à la punition des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues en fournissant des conseils généraux et en contribuant à l'élaboration d'un programme d'études sur cette question, comme le prévoit le Plan de Colombo. L'Office a également lancé un processus en plusieurs phases en vue d'élaborer des orientations sur la promotion de la santé mentale, y compris le traitement des troubles liés à l'usage de drogues, dans les établissements pénitentiaires.

65. La coopération entre l'ONUDDC, l'UNICEF, l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ONU-Femmes, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des

conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants et d'autres parties prenantes du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants a été renforcée. Dans le cadre de ce partenariat, l'ONUDD, l'UNICEF et l'OMS ont dirigé l'élaboration et la mise en œuvre d'INSPIRE, un ensemble de sept stratégies fondées sur des données factuelles s'adressant aux pays et aux localités qui s'efforcent d'éliminer la violence contre les enfants, dont trois peuvent améliorer directement la situation des enfants ayant des problèmes liés à l'usage de substances. L'Office a coorganisé un premier atelier régional sur INSPIRE dans la région des Amériques, à El Salvador, et participé à plusieurs réunions d'application.

66. L'ONUDD a encouragé une approche multidisciplinaire et fondée sur les droits de l'enfant dans les systèmes de justice pour mineurs pour aborder la prise en charge des enfants ayant des problèmes liés à l'usage de substances. L'Office a également aidé les États Membres à élaborer des législations et à échanger leurs meilleures pratiques en vue de prévenir l'usage de drogues et de garantir que les soins médicaux, psychiatriques et psychologiques sont fournis de manière globale, dans le respect des droits de l'enfant et sans discrimination, y compris pour les enfants ayant maille à partir avec la loi et ceux touchés par des groupes terroristes ou extrémistes violents.

67. En décembre 2019, l'ONUDD a organisé une manifestation sur les compétences familiales mettant en exergue l'importance des familles dans le traitement et la nécessité de renforcer les systèmes de protection de l'enfance, manifestation qui a permis de sensibiliser au rôle vital de la famille et des personnes qui s'occupent des enfants en tant qu'acteurs clefs dans la prévention, la réhabilitation et la réintégration efficaces des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, conformément au manuel de l'Office sur la réhabilitation et la réintégration des enfants victimes de recrutement et d'exploitation par des groupes terroristes et extrémistes violents, ainsi qu'aux Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues de l'ONUDD et de l'OMS et aux programmes connexes (les programmes « Strong Families » et « Families United », par exemple).

2. Politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire

68. Au Kenya, les praticiens de la justice pénale du système judiciaire, du ministère public, des services de probation et des services aux témoins ont bénéficié de nouvelles politiques élaborées avec l'appui de l'ONUDD concernant l'entente sur le plaider-coupable, la déjudiciarisation et la justice alternative. Ces politiques ont déjà été appliquées dans un certain nombre de cas dans lesquels l'usage de drogues est faible.

69. Les victimes de la traite des personnes pouvant être et étant forcées de travailler dans l'industrie illicite de la drogue, l'ONUDD continue de soutenir la formation des enquêteurs et des procureurs pour qu'ils soient capables d'identifier et de prendre en charge les victimes présumées de la traite. En 2019, grâce au travail du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, l'Office a élaboré une note d'information pour aider les législateurs, la police, les procureurs et les responsables politiques à mettre en œuvre des mesures visant à prévenir l'arrestation, l'inculpation, la détention, la poursuite ou la sanction des victimes de la traite pour des actes illégaux qu'elles auraient commis uniquement parce qu'elles sont victimes de la traite.

E. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables

1. Lutte contre les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine, y compris la méthamphétamine, le détournement de précurseurs et préprécurseurs et l'usage non médical ou abusif fait de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes

70. À l'appui de l'objectif de développement durable n° 3, relatif à la santé, l'ONUDC a recueilli des informations sur les menaces récentes que les nouvelles substances psychoactives font peser sur la santé, en utilisant des données provenant de dossiers toxicologiques recueillis grâce à un nouveau module de son système d'alerte précoce. Des informations pour la période 2018-2019 ont été publiées dans deux rapports sur les nouvelles menaces liées aux substances psychoactives. Des informations sur les nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes ont également été communiquées à l'OMS afin que son Comité d'experts de la pharmacodépendance les examine à sa quarante-deuxième réunion.

71. Dans le cadre de son Programme mondial SMART (surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances), l'ONUDC continue de soutenir les travaux de recherche en cours, ainsi que la collecte et l'analyse scientifique de données se rapportant aux drogues de synthèse, y compris les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives. Le système d'alerte précoce de l'Office sur les nouvelles substances psychoactives continue de servir de point de départ à l'élaboration de politiques efficaces reposant sur des données factuelles et à la collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, tels que la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), l'OMD, l'OMS et le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance.

72. L'ONUDC continue de s'employer à renforcer les capacités et l'efficacité des laboratoires nationaux et à promouvoir la collaboration en vue de la détection et de l'identification des drogues, y compris les nouvelles substances psychoactives, notamment de la manière suivante : en élaborant et en présentant des formations scientifiques destinées au personnel des services de détection et de répression et des services criminalistiques travaillant sur le terrain et portant sur la détection des substances placées sous contrôle et des précurseurs ; en fournissant des trousseaux d'analyse sommaire des drogues et des précurseurs, y compris d'appareils de spectroscopie Raman portables modernes ; en fournissant des échantillons authentiques provenant de la collection des normes de référence de l'ONUDC ; et en organisant des activités d'assistance, y compris les exercices collaboratifs internationaux, qui consistent en un test destiné à évaluer les aptitudes des laboratoires nationaux, auquel 289 laboratoires de 90 États Membres ont participé en 2019. Il a également fourni un appui scientifique à des services de détection et de répression en Amérique du Sud et centrale, dans les Caraïbes, en Asie centrale et en Afrique de l'Ouest.

73. La Boîte à outils des Nations Unies sur les drogues synthétiques, projet exécuté conjointement avec l'OMS, l'UPU et l'OICS et lancé en mars 2019, a été enrichie et contient désormais des informations supplémentaires sur la réponse à apporter aux principaux problèmes posés par les drogues synthétiques, notamment en ce qui concerne la prévention, le traitement et la réadaptation, l'accès aux médicaments, la réglementation, la détection et l'interception. Les ressources sont présentées de manière interactive et proposent des directives, des renseignements techniques, des

formations, des cours en ligne et des données. Afin de réduire le risque pour le personnel des Nations Unies et le personnel de sécurité et de police scientifique recruté au niveau local, des conseils, notamment des vidéos d'instruction sur la manipulation et la gestion en toute sécurité du risque d'exposition pendant la pandémie de COVID-19, ont été diffusées en 2020.

2. La réalité, les tendances et les circonstances existantes évoluent ; difficultés et menaces nouvelles et persistantes

74. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2019*, l'ONUDC a mis en évidence les tendances nouvelles et persistantes du problème mondial de la drogue en ce qui concerne la culture, la production, le trafic et l'usage de drogues ainsi que leurs conséquences sur la santé, dans différentes régions et à l'échelle mondiale.

75. Au cours de la période à l'examen, l'ONUDC a continué d'aider les États Membres à surveiller la culture et la production illicites de drogues. En 2019, il a apporté un appui technique à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie et au Pérou pour surveiller la culture du cocaïer, à l'Afghanistan, au Mexique et au Myanmar pour surveiller la culture du pavot à opium, et au Nigéria pour surveiller la culture du cannabis.

76. Dans le cadre du projet relatif au commerce d'opiacés afghans, l'ONUDC a produit un rapport sur le trafic d'opiacés du point de vue des trafiquants en Afghanistan, ainsi qu'un bref rapport actualisé sur le trafic d'opiacés le long des premières étapes de la route des Balkans.

77. Il a également aidé à concevoir et à réaliser une nouvelle enquête nationale sur l'usage de drogues au Pakistan, une enquête sur l'usage de drogues chez les jeunes en Afghanistan et dans les pays voisins et une enquête sur l'usage de drogues en Ouzbékistan.

78. En coopération avec l'OMS et avec la participation de nombreux partenaires, dont l'ONUSIDA, l'EMCDDA, l'Union africaine et l'Organisation des États américains, l'ONUDC a continué de travailler avec le groupe de travail technique interorganisations sur l'épidémiologie des drogues pour examiner les méthodes internationales de collecte de données et les normes en matière d'épidémiologie des drogues, élaborer des normes communes et créer des synergies, notamment pour le suivi de la cible 3.5 des objectifs de développement durable.

79. Comme demandé par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 60/1 et par les États Membres dans la Déclaration ministérielle de 2019, l'ONUDC a préparé une version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels, à la suite d'un processus complet de consultations au niveau des experts avec les États Membres et les organisations internationales concernées. Deux réunions de groupes de travail d'experts ont été tenues, du 29 au 31 janvier 2018 et du 28 au 30 août 2019, avec des participantes et des participants de 59 pays et cinq organisations internationales. Après un essai pilote en octobre 2019 auquel ont participé 35 États Membres, la version révisée du questionnaire destiné aux rapports annuels a été adoptée par la Commission des stupéfiants à sa soixante-troisième session.

F. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

80. Conformément à l'engagement pris dans la Déclaration ministérielle de 2019, l'ONUDC a continué d'organiser des ateliers de mise en œuvre pour faire mieux connaître les engagements politiques existants, notamment les dispositions du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, afin de faciliter la détermination des besoins d'assistance technique et l'auto-évaluation des progrès accomplis à l'échelle nationale dans la réalisation des engagements. Au cours de la période allant de juillet 2019 à janvier 2020, des ateliers nationaux de mise en œuvre ont été organisés au Bangladesh, en Éthiopie, à Maurice,

au Nigéria, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En outre, l'Office a organisé des ateliers de mise en œuvre en coopération avec le secrétariat de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains à Antigua-et-Barbuda et à Saint-Kitts-et-Nevis en août 2019.

81. Outre la mise à jour du site Web consacré au suivi de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016 (www.unodc.org/ungass2016), ainsi que le portail des bonnes pratiques qui s'y rapporte (www.postungass2016.org), l'ONU DC a créé un site Web axé sur la mise en œuvre de tous les engagements internationaux en matière de politique de lutte contre la drogue, dans le cadre du suivi de la Déclaration ministérielle de 2019 (www.unodc.org/hlr/index.html). Ces sites Web fournissent des informations détaillées sur la préparation et le suivi de la session extraordinaire et de la Déclaration ministérielle par la Commission, et publient les déclarations prononcées lors des sessions thématiques, ainsi que des informations sur les efforts de mise en œuvre au niveau national.

82. En contribuant à la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, la Commission des stupéfiants a soumis, également en 2020, sa contribution de fond annuelle, sur le thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable », pour qu'elle soit examinée dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable du Conseil économique et social.

83. La Commission des stupéfiants a continué d'intensifier sa coopération horizontale avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social, dont la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme, la Commission de statistique et la Commission de la science et de la technique au service du développement. Une attention particulière a été accordée à la prise en compte des questions de genre dans les travaux des commissions. Ainsi, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants ont œuvré de concert pour promouvoir la pleine participation et le rôle moteur des femmes, sur un pied d'égalité, à leurs travaux, en s'appuyant notamment sur les réunions consacrées aux questions de genre (« Let's talk gender »). Une manifestation de haut niveau organisée conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, prévue pour le 2 mars 2020, a dû être reportée en raison de la COVID-19.

G. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques

1. Aspects socioéconomiques et développement alternatif

84. Les interventions en matière de développement alternatif de l'ONU DC ont continué d'être axées sur la lutte contre les facteurs sociaux et économiques qui favorisent la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis. Les interventions sur le terrain en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao ont contribué de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable dans les communautés choisies pour les projets.

85. L'ONU DC poursuit ses recherches sur les liens entre les cultures illicites et le développement durable, la paix et la stabilité, en utilisant des indicateurs adaptés, comme le prévoient les objectifs de développement durable. Les enquêtes socioéconomiques annuelles réalisées auprès des responsables locaux et des foyers dans des pays où il existe des cultures illicites montrent systématiquement que l'existence d'infrastructures et de services joue un rôle important dans les cultures

illicites et que les inégalités de revenus, l'insécurité alimentaire, une gouvernance défaillante et l'insécurité sont à la fois les causes et les conséquences de la culture illicite. Plusieurs de ces facteurs évoluent très rapidement au fil du temps. Pour la première fois, des estimations globales du nombre total de ménages cultivant le pavot à opium et la coca ont été réalisées avec la même méthode dans tous les pays. Les résultats ont montré de grandes fluctuations d'une année sur l'autre, signe de la complexité de la vie rurale. Qui plus est, les données d'enquêtes socioéconomiques recueillies sur plusieurs années, combinées à des analyses de télédétection, ont été utilisées pour dresser des cartes stratégiques afin d'aider à la prise de décisions sur les politiques de lutte contre la drogue.

86. Afin de mieux évaluer l'efficacité des interventions, l'ONUDC a réalisé des enquêtes de référence et à mi-parcours pour trois projets de développement alternatif qu'il mène avec le PNUD, dont l'un est consacré aux femmes en Afghanistan et vise à étudier l'impact des projets d'une manière valable d'un point de vue statistique. L'étude d'impact suit une approche globale, prenant en compte l'évolution des quelque 1 000 indicateurs socioéconomiques, ainsi que les changements dans les types des terres analysées par télédétection, en distinguant une douzaine d'utilisations différentes des terres, y compris les cultures licites et illicites. Ces changements sont évalués au fil du temps dans plus de 500 villages.

2. Coopération technique et financière en faveur de politiques globales et équilibrées de contrôle des drogues axées sur le développement et de solutions économiques de remplacement viables

87. L'Office a renforcé le dialogue politique afin de promouvoir le développement alternatif en tant qu'approche de premier plan de lutte contre la drogue axée sur le développement, nécessitant une coopération à tous les niveaux pour atteindre les objectifs énoncés dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale et répondre aux besoins de tous. Si les succès sont évidents dans les pays qui soutiennent le développement alternatif comme il se doit, son potentiel plus large continue d'être entravé par un soutien financier insuffisant sur le long terme.

88. Une étude générale portant sur le nombre de projets de développement alternatif, les budgets individuels et les tendances, les principaux objectifs, la couverture géographique, la durée, le nombre de bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre a été réalisée au niveau mondial, ce qui a permis de recueillir des données systématisées destinées à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles². Les études sur le développement alternatif en tant qu'alternative économique viable, y compris les analyses du changement de la structure des revenus avant et après la mise en œuvre des projets en Colombie et en Afghanistan, n'en sont qu'à leurs débuts.

H. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

89. Des informations sur la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, notamment sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office, sur la planification stratégique, l'évaluation, la collecte de fonds et les initiatives de coopération avec le secteur privé, ainsi que sur la situation financière de l'ONUDC, ont été incluses dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier en ce qui concerne les activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/75/[...]).

² ONUDC, « Global overview of alternative development projects (2013-2017) », Research brief (2019).

I. Observations finales

90. L'actuelle pandémie de COVID-19 a montré une fois de plus que les problèmes mondiaux ne pouvaient être traités isolément mais qu'ils nécessitaient une approche globale et coordonnée fondée sur le partage des responsabilités. Pour répondre au problème mondial posé par la drogue, les engagements pris par les États Membres au cours de la dernière décennie, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, ainsi que la Déclaration ministérielle de 2019, prévoient une réponse globale de ce type, qui aborde la réduction de l'offre et de la demande, la protection de la santé et des droits humains, et le développement durable de manière équilibrée et intégrée. Les Nations Unies sont prêtes à soutenir les États Membres dans la mise en œuvre de ces engagements, en vue d'accélérer les progrès dans la lutte contre le problème mondial de la drogue d'une manière globale dont l'expérience a montré qu'elle était la plus efficace.

91. Sans des données fiables, comparables et exhaustives, ni leur analyse approfondie, on ne peut envisager l'élaboration et la mise en œuvre, à l'avenir, de réponses au problème mondial de la drogue qui soient équilibrées, globales, intégrées, fondées sur des faits et sur les droits humains, axées sur le développement et durables dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par conséquent, les États Membres sont invités à faire bon usage de la version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels et à continuer de renforcer les travaux de la Commission des stupéfiants fondés sur des données factuelles en vue d'accélérer les progrès dans la lutte globale contre le problème mondial de la drogue.

92. La crise sanitaire actuelle montre bien qu'il importe de disposer de substances contrôlées à des fins médicales, notamment pour soulager la douleur, et d'y avoir accès. Il est important que les États Membres veillent à affecter des ressources suffisantes et à renforcer les filières d'approvisionnement en substances réglementées afin de renforcer les stratégies qui améliorent à la fois la résilience et l'efficacité, tout en luttant contre les menaces interdépendantes que pose le commerce illicite de ces substances.

93. Compte tenu des changements attendus dans le trafic et les marchés de la drogue du fait des restrictions de mobilité imposées par la COVID-19, il est important que les États Membres, en étroite coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, suivent de près l'évolution de la situation et relèvent les défis dans les pays d'approvisionnement, de transit et de destination, en tant que responsabilité commune et partagée. Le trafic de drogues relève de la responsabilité internationale, car la plupart des demandes de substances faisant l'objet d'un trafic international émanent de pays autres que les pays producteurs, et la plupart des profits sont générés dans les pays de destination.

94. L'un des thèmes centraux de la conversation mondiale lancée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies est « Investir dans la santé pour un avenir équitable ». Les États Membres sont invités à tenir compte des idées exprimées à cette occasion et des résultats de l'enquête et à garantir l'accès aux services de santé aux membres les plus vulnérables de la société, notamment les enfants, les personnes placées en détention et dans des milieux institutionnalisés, tels que les centres de réhabilitation, les personnes vivant avec le VIH et les toxicomanes. Le système des Nations Unies est prêt à poursuivre sa collaboration avec les États Membres et à les soutenir dans l'élaboration d'approches globales, notamment dans la gestion de la pandémie de COVID-19, en vue de garantir que ces plans incluent systématiquement les groupes les plus vulnérables et les groupes marginalisés et prévoient des mesures spéciales assurant leur protection et leur accès aux services et équipements de santé.